Gabon

En 2014, le Gabon a réalisé des progrès modestes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications permettant aux enfants de déposer plainte auprès du Comité des droits de l'enfant de l'ONU en cas de violation de leurs droits. Il a également accompli une analyse de situation rapide sur le travail domestique des enfants qui comprend une proposition visant à remédier aux lacunes des services de protection sociale, et lancé un programme pour délivrer des actes de naissance à 20 000 citoyens du Gabon. Toutefois, au Gabon, des enfants sont soumis au travail, notamment comme domestiques et dans la vente ambulante. Le gouvernement a continué de reporter l'élaboration d'une liste des emplois dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans et il n'a toujours pas réalisé une proposition d'étude sur les enfants victimes de la traite à des fins de travail domestique.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris de ses pires formes, au Gabon, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les définitions des activités et/ou emplois dangereux interdits aux enfants soient suffisamment précises pour faciliter l'application de la loi. Veiller à ce que le cadre juridique interdise l'utilisation des enfants dans le cadre d'activités illicites et pour des emplois dangereux dans tous les secteurs d'activités du Gabon.	2009 – 2014
	Veiller à ce que la législation précise les types de travaux considérés comme « travaux légers » et fixer un âge minimum pour effectuer des travaux légers qui ne soit pas inférieur à 13 ans.	2013 – 2014
Mise en œuvre	Renforcer l'application des lois sur le travail des enfants : • En dispensant des formations supplémentaires sur les questions de travail des enfants ; • En augmentant le nombre d'inspecteurs du travail chargés de faire respecter la législation relative au travail des enfants afin de couvrir la population active de façon adéquate, surtout à l'extérieur des zones urbaines ; • En fournissant des ressources suffisantes pour permettre aux inspecteurs de mener leurs enquêtes ; • En planifiant des inspections par anticipation et en incluant des inspections inopinées et • En autorisant les inspecteurs à déterminer et/ou à imposer des sanctions.	2009 – 2014
	Rendre publics les chiffres concernant l'application des lois sur le travail des enfants, notamment le nombre d'inspections, de poursuites judiciaires, d'infractions et d'assignations/sanctions imposées, et ventiler le nombre de plaintes relatives au travail des enfants qui sont reçues sur la ligne téléphonique pour la protection des enfants.	2009 – 2014
Coordination	Veiller à ce que le Comité interministériel de lutte contre la traite des enfants dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de son	2013 – 2014

	mandat, notamment pour renforcer la communication et la coordination entre les ministères.	
Politiques gouvernementales	Intégrer les stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants à la politique éducative, à la politique nationale du Gabon pour la jeunesse et au PNUAD.	2014
	Conclure des accords avec les pays d'origine pour lutter contre la traite des enfants.	2014
Programmes sociaux	Mener des recherches pour déterminer les activités précises des enfants qui travaillent dans l'agriculture et le secteur informel afin d'éclairer les politiques et les programmes.	2014
	Veiller à ce que les enfants aient accès à l'éducation en éliminant les frais de scolarité, en augmentant le nombre d'enseignants et d'établissements scolaires dans les zones rurales et en veillant à l'absence de violences sexuelles dans les écoles.	2010 – 2014
	Réaliser l'enquête proposée sur la traite des enfants.	2011 – 2014
	Évaluer l'impact que peuvent avoir les programmes existants sur le travail des enfants.	2013 – 2014
	Amplifier les programmes existants pour s'attaquer à la portée du phénomène du travail des enfants.	2010 – 2014